

## AFFICHAGE

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/05/2021

#### 1- PERSONNEL

##### Mise à disposition du personnel de la commune de St-Ondras au SIVU des Ecoles : autorisation de signer la convention à intervenir - Délibération

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Saint-Ondras, une convention de mise à disposition de plein droit, pour 3 ans renouvelables, pour un adjoint technique de la commune de Saint-Ondras auprès du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne. Cette convention précise, conformément à l'article 4 du décret susvisé « les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et le modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ». Il s'agit d'un renouvellement.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que la saisine de la Commission Administrative Paritaire n'est plus nécessaire,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

VALIDE les conditions et modalités de mise à disposition d'un adjoint technique au profit du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne selon les termes de la convention présentée.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document utile.

#### 2- FINANCES

##### 2.1 Remboursement de location à la salle des fêtes - Délibération

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'effectuer le remboursement de la location de la salle des fêtes pour un montant de 130 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire.

AUTORISE le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

##### 2.2 Demande de fonds de concours 2021 à la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné - Délibération

Le Maire explique que par délibération du 07/11/2019 la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné a décidé d'attribuer des fonds de concours aux communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ou d'un matériel, le dossier devant être déposé avant le 31/08.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V

Vu les Statuts de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné et notamment les dispositions incluant la Commune de Saint-Ondras comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de St-Ondras souhaite réaliser des aménagements de sécurité VC n°1 Route du Vieux St-Ondras et acquérir un abri à vélos et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

APPROUVE le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné à hauteur de 3 882 € en vue de participer au financement des aménagements de sécurité VC n°1 Route du Vieux St-Ondras et à l'acquisition d'un abri à vélos

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

##### 2.3 Travaux de voirie 2021 – demande de subvention au Département - Délibération

Le Maire informe l'assemblée qu'en conférence territoriale du 19 avril dernier, un nouveau règlement du contrat des Vals du Dauphiné ainsi que la proposition d'amendement d'ajouter la thématique Voirie (revêtement bicouche et enrobé) ont été approuvés.

Il propose de déposer un dossier sur la nouvelle thématique voirie et de réaliser les travaux correspondants avant la fin de l'année 2021.

Le Maire donne lecture du devis établi par les services techniques de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné concernant le programme de travaux de voirie 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de procéder à la réalisation de travaux de voirie en 2021.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de ces travaux, dans le cadre du nouveau règlement du contrat des Vals du Dauphiné.
- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses correspondantes et à signer tout document utile à cet effet.

### **3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS**

#### **3.1 Façade de la mairie**

Les habitants, consultés sur le choix de la couleur des volets, ont voté en majorité pour la proposition B (bleu intermédiaire).

Les élus choisissent la couleur du crépi : 588 OSLO en frotté fin.

L'entreprise Isik effectuera le crépi du 15 juin au 31 juillet (sous réserve des conditions météo).

#### **3.2 Logement T4**

Parmi les 5 candidatures reçues en mairie une seule personne est domiciliée à St-Ondras. La commission se prononcera prochainement sur le choix du locataire.

#### **3.3 Four banal**

Implantation: mercredi 26 mai; terrassement : vendredi 28 mai ; coulée des fouilles : lundi 31 mai

#### **3.4 Cure**

Travaux d'électricité : courant juin

Logements: le plombier va être contacté pour des réparations.

#### **3.5 Véhicule service technique**

Le nouveau véhicule Peugeot expert a été réceptionné. Des devis pour le flocage sont attendus.

#### **3.6 Voirie**

Des essais préalables aux travaux de mise en sécurité Route du Vieux St-Ondras auront lieu prochainement.

L'élagage commencera début juin, il sera assuré par une entreprise de Chélieu.

L'accotement et la signalisation vont être refaites par le Département au niveau du Pont du Clandon.

### **4- INTERCOMMUNALITE**

Michel Cleyet-Merle rend compte de la séance du 6 mai et notamment de l'arrêt des études du PLUI Est.

### **5- DIVERS**

#### **4.1 Elections**

Les scrutins du 20 et du 27 juin auront lieu à la salle des fêtes.

#### **4.2 Urbanisme**

Le permis de construire de la société Verchère pour l'implantation de commerces à Vercours a été accordé.

#### **4.3 Cinéma**

Le film « la Belle époque » sera projeté le vendredi 20 août.

#### **4.4 Composteurs**

La remise des composteurs aura lieu le samedi 19 juin par Michel Polaud et Jean-Marc Pujolreu.

**Prochaine réunion : LUNDI 21 JUIN A 20H**